

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2026-058

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-six

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal GIRIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2026

PRESENTS : M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BRAYER, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme DECK, M. JACQUES, Mme PETOZZI, M. MAS, Mme RIVET, Mme LACHIZE, M. MAIO, Mme AUCAGNE, Mme SELLEM, Mme JOMARD, M. SEGARD, Mme CHABERT, M. FINE, Mme GRONDIN, M. LABAEYE, Mme PARIOT, M. TROUVÉ

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. WADBLED (au profit de M. GIRIN) ; M. JOTHIE (au profit de Mme SELLEM), M. CIMETIERE (au profit de Mme RIVET), Mme DURON (au profit de Mme GRONDIN) ; M. BOUVANT (au profit de Mme PARIOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SEGARD

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Objet : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Les collectivités compétentes en eau potable doivent produire un rapport sur le prix et la qualité de leurs services (RPQS) en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport est élaboré par la collectivité compétente, quel que soit le mode d'exploitation, la taille et l'étendue des missions du services. Il permet de centraliser les informations sur le fonctionnement du service et d'évaluer sa performance par le calcul d'indicateurs.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assure la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable pour les communes d'Arnas (zone industrielle uniquement), Cogny, Denicé, Gleizé, Lacenas, Limas, Rivolet (partiellement), Ville-sur-Jarnioux et Villefranche-sur-Saône.

Pour les communes d'Arnas (bourg), Blacé, Le Perréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet (partiellement), Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint Etienne des Oullières, Saint Julien, Salles Arbussonnas en Beaujolais et Vaux en Beaujolais, la Communauté d'Agglomération adhère au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais. Le rapport est donc établi par ce syndicat pour ces communes.

Pour la commune de Jassans Riottier, la Communauté d'Agglomération adhère au Syndicat Mixte des Eaux de Jassans Riottier (SMEJR). Le rapport est donc établi par ce syndicat pour cette commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service d'eau potable géré par la Communauté d'Agglomération a été confié par délégation de service public à la société Véolia Eau pour une durée de 8 ans, prolongée de 6 mois par avenant.

Le réseau et son rendement :

Le réseau de 342,6 kilomètres dessert 24 044 abonnés en 2025, en augmentation de 0,94 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes vendus aux abonnés s'élèvent en 2025 à 2 983 344 m³, soit une augmentation d'environ 5,78 % par rapport à l'année précédente.

Le rendement du réseau d'eau potable s'élève à 90,65 % e, 2025 (88,17 % l'année précédente), soit un taux élevé comparativement aux statistiques nationales. Cette évolution peut notamment s'expliquer par le maintien d'un fort niveau d'exigence de la Communauté d'Agglomération à l'égard du délégataire et par une gestion patrimoniale des installations présentant un taux de renouvellement du réseau (1,35 % du linéaire de canalisations en moyenne par an) qui est là aussi supérieure à la moyenne nationale.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 110 points sur un maximum de 120.

La protection de la ressource :

Les captages sont protégés par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 25/02/2009. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80 %.

La qualité de l'eau distribuée :

Les prélèvements de contrôle sont effectués de manière régulière sur l'ensemble du réseau (du captage jusqu'aux particuliers) par des agents qualifiés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en charge du contrôle sanitaire réglementaire et du délégataire Véolia au titre de son autosurveillance.

108 prélèvements ont été réalisés par les services de l'ARS en 2025 (4 sur l'eau brute, 12 sur l'eau traitée en sortie d'usine et 92 sur le réseau de distribution).

Le taux de conformité des analyses a été de 100% aussi bien pour les paramètres microbiologiques que physico-chimiques. La qualité de l'eau distribuée a ainsi été classée A, soit « eau de bonne qualité ».

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.I)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

La tarification de l'eau

La Communauté d'Agglomération a décidé d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble des neuf communes desservies par son réseau de distribution à l'horizon 2028

Ainsi pour un foyer ayant consommé 120 m³ d'eau, le prix du m³ toutes taxes comprises est le suivant :

Commune	Prix au 01/01/2025 en €/m ³	Prix au 01/01/2026 en €/m ³
Amas	2,80 €/m ³	2,81 €/m ³
Cogny	2,94 €/m ³	2,90 €/m ³
Denicé	2,94 €/m ³	2,90 €/m ³
Gleizé	2,80 €/m ³	2,81 €/m ³
Lacenas	2,94 €/m ³	2,90 €/m ³
Limas (secteur Z.I.)	2,80 €/m³	2,81 €/m³
Rivolet	2,94 €/m ³	2,90 €/m ³
Ville-sur-Jamioix	2,94 €/m ³	2,90 €/m ³
Villefranche-sur-Saône	2,80 €/m ³	2,81 €/m ³

Principaux travaux réalisés en 2025 :

La Communauté d'agglomération a procédé au renouvellement de 3,500 km de réseau d'eau potable et 89 branchements associés pour un montant de 1 626 761 € HT.
Des travaux de décolmatage des forages 7, 8, 9, 10 et 11 ont également été réalisés pour un montant de 193 895 € HT

Etat de la dette :

Le montant de la dette à la fin de l'exercice 2025 est de 4 650 216 € contre de 2 937 188 € en 2024. La capacité de désendettement par rapport à l'épargne brute annuelle du service est de 2,47 années.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2025 de la CAVBS sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Pour extrait conforme
Pascal GIRIN, Maire

